

Cours d'eau
Limite des espaces proches du rivage (SCOT Bessin)

- Secteurs situés sous le niveau marin
- 0 à 1m au dessus du niveau marin extrême de référence (NMER +0,2m)
 - 0 à 1m sous le niveau marin extrême de référence (NMER +0,2m)
 - Plus de 1m sous le niveau marin extrême de référence (NMER +0,2m)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER
Département du Calvados



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.3.2. Plan des risques naturels liés aux submersions marines

PLU arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 20 février 2025

0 250 500 m

Sources : Cadastre DGI - IGN© BD-TOPO,
DDT du Calvados
Réalisation : VILLE OUVERTE • Février 2025

